



Fermeture de poste. Pas de reclassement possible

Par **Nathpositive**, le **19/06/2019** à **10:42**

Bonjour,

Hôtesse d'accueil au sein d'une entreprise de nettoyage, en CDI, le client a prévu de supprimer au 31 août le poste que j'occupe depuis 3 ans.

Mon entreprise ne m'a encore pas proposé d'autre poste, ni l'écrit ni à l'oral.

Je n'ai jamais eu de problème avec mon entreprise mais celle-ci est réputée pour "s'arranger" avec le Code du Travail.

Un licenciement économique est-il envisageable ?

Merci pour votre aide.

Par **Visiteur**, le **23/06/2019** à **14:02**

Bonjour Nath,

Pas assez d'éléments pour vous répondre en l'état.

Merci de revenir nous dire si vous avez des nouvelles ou une proposition

Par **Nathpositive**, le **09/07/2019** à **11:13**

Bonjour,

Toujours pas de proposition de reclassement, ni orale ni écrite de la part de mon employeur.

Je n'ai pas non plus reçu de courrier pour entretien préalable au licenciement (ma conv collect. prévoit 2 mois).

Mon contrat comporte une clause de mobilité. Si je refuse un poste éloigné de mon domicile

(par ex 40 ou 50 km), qu'est-ce que je risque ?

D'avance merci pour votre retour.